

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GEORGES-DE-RENEINS (Rhône), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BAGHDASSARIAN, Maire.

Etaient présents : M. BAGHDASSARIAN, maire, M. GROSBOST, JOLY, DIDIER, PIRET, Mmes BAMET-MONFRAY, DUCOTE, adjoints, M. DUFOURNEL, MEUNIER, MONFRAY, MIRAILLES, ROBERT, SILANO, Mmes, BRANCHE, CANQUE, DEBATY, GOUTELLE, LAFLEUR PEYSSON, PETETIN, M. LACONDEMINE.

Etaient excusés : Mme NARBOUX qui donne pouvoir à M. BAGHDASSARIAN, Mme VIVALDI, M. DECAVELE qui donne pouvoir à M. LACONDEMINE, Mme DORIER, Mme PAGNON.

Etaient absents : Mme MEYER, M. CHERPEAU.

Date de convocation : 13 janvier 2026

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, M. Franck JOLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A l'ouverture de la séance, monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de madame Véronique VIGNE, notre correspondante de presse pour le compte du journal Le Progrès, qui couvrait la tenue du conseil municipal et d'autres manifestations sur notre commune. Il associe également monsieur Jean-François BARJOT, employé municipal, qui a perdu sa mère dernièrement. Ensuite, monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, annonce les élus ayant donné leur pouvoir et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Approbation compte rendu de la séance du 15 décembre 2025,
2. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement,
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026,
4. Questions diverses.

1. Approbation compte rendu de la séance du 15 décembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2025 a été transmis par courriel à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

En l'absence d'observations, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 15 décembre 2025.

2. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement,

Monsieur le Maire donne la parole à madame BAMET-MONFRAY qui souligne que le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage, par anticipation, à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2023, la commune de Saint-Georges-de-Reneins est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Débat et discussion :

Monsieur JOLY demande le montant maximum autorisé dans le cadre de ce dispositif. Madame BAMET-MONFRAY lui répond qu'il s'agit d'un taux de 7,5 % et non d'un montant.

En l'absence d'autres observations, Madame BAMET-MONFRAY met la délibération aux votes.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026,

Monsieur le Maire donne la parole à madame BAMET-MONFRAY, adjointe aux finances, qui expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Par ailleurs, le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 a été annexé à ce compte rendu.

Débat et discussion :

Monsieur MONFRAY demande ce qui est compris lorsqu'on évoque les engagements. Madame BAMET-MONFRAY lui répond qu'il s'agit des opérations déjà engagées et qui figurent dans les restes à réaliser.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il s'agit d'une présentation des orientations budgétaires afin de préparer le budget 2026.

En l'absence d'autres observations, madame BAMET-MONFRAY met cette délibération aux votes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.
- **PREND** acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2026.
- **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

4. Questions diverses.

4.1 Point sur les projets en cours :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un maximum de quatre réservations gratuites est proposé aux listes des candidats souhaitant se présenter aux futures élections municipales 2026 à l'Espace Culturel la Pirogue. Elles pourront bénéficier de la salle Vauxonne ou de la salle Sancillon par réservation.

Madame DUCOTE évoque les différentes manifestations sur la commune à venir :

- Vente de tartiflette sur la place du marché, par la classe 1990/2000, le samedi 24 janvier,
- Nuit de la lecture le vendredi 23 janvier à la Bibliothèque Municipale,
- Week-end des conscrits le 31 janvier et 1^{er} février 2026.

Monsieur MONFRAY évoque la fête des conscrits et précise que la vague sera inversée pour éviter les comportements inappropriés. Le samedi 31 janvier se tiendra la vague et le dimanche 1^{er} février le défilé des conscrits.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra bien penser à enlever les véhicules stationnés sur la RD 306 pour faciliter la tenue des défilés des conscrits. Par ailleurs, il précise que la place de l'Eglise sera débarrassée pour la fête des conscrits.

Monsieur ROBERT signale au conseil municipal que monsieur Éric ROUX nous a quitté récemment.


4.2 Dates des prochaines réunions

- Conseil municipal 23 février 2026 à 19h30 (vote du budget 2026),

Monsieur le Maire renouvelle ses vœux de santé, bonheur et prospérité à l'assemblée pour cette année 2026.

En l'absence d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.

Le secrétaire,



Le Maire,
Patrick BAGHDASSARIAN

